



POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas 75012

Paris

Courriel : convergence.rail@hotmail.fr

Tél. (Didier Le Reste, Président) : 06 08 03 91 82

Site : <https://convergence-nationale-rail.fr/>

LA CONVERGENCE NATIONALE RAIL AUDITIONNEE PAR LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Mardi 04 Avril 2023, Hubert WULFRANC, Député GDR, au titre de rapporteur de la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale, a auditionné **la Convergence Nationale Rail et certains de ses collectifs** au sujet de la proposition de loi (n° 998) du groupe GDR portant « *la revitalisation pérenne des lignes ferroviaires des dessertes fines du territoire* ». Cette proposition de loi est consécutive à un travail engagé par la Convergence Nationale Rail autour d'un document intitulé : « *Reconstruire un grand Service public ferroviaire, outil de la transition énergétique, écologique et de l'aménagement des territoires* ». Ce document visant à remettre la SNCF sur de bons rails a été remis le 15 Février 2023 lors d'une rencontre à l'Assemblée Nationale aux députés du groupe GDR.

Lors des auditions, la CNR et ses collectifs ont pu exposer les arguments plaidant pour le maintien, la réouverture, la modernisation, la réactivation de ces lignes dites de « *dessertes fines du territoire* » qui représentent au global 12600 km de voies ferrées sur les près de 35 000 que compte le Réseau Ferré National (RFN) .

Ces lignes et la nécessaire optimisation du RFN qui en découle, constituent des enjeux colossaux pour atteindre un certain nombre d'objectifs fixés par plusieurs lois avec, entre autres :

a) *neutralité carbone à l'horizon 2050 d'où réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

b) *doublement du FRET ferroviaire d'ici 2030 + augmentation des trafics voyageurs en train(+17% en 2030 et +42% en 2050 !)*

c) *désaturation des nœuds ferroviaires où 30% du réseau ferré captent près de 90% des trafics.*

En lien avec le regain d'intérêt manifesté pour l'utilisation du train par l'opinion publique, nombre de mobilisations se développent sur les territoires pour que soit préservé le patrimoine ferroviaire avec en premier lieu ces lignes dites « non circulées » .

C'est pourquoi la CNR fait sienne la proposition d'instaurer un moratoire à *toutes opérations de déclassement, de déferrement et de cessions foncières d'emprises de voies ferrées.*

N'INSULTONS PAS L'AVENIR ! OSONS LE TRAIN ! OSONS LE RAIL PUBLIC !

Paris le 06 Avril 2023

- pour consulter la proposition de loi : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/I16b0998_proposition-loi
- pour consulter le rapport du rapporteur en fin de semaine : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/revital_perenne_trains
- pour suivre(en direct et en différé) les travaux de la commission Mardi 11/04 en fin de journée : <https://videos.assemblee-nationale.fr/index.php>

NOTA : Cette proposition de loi est prévue d'être débattue et soumise au vote des députés-es le 04 Mai 2023